

# **LES AMIS DE L'ACADÉMIE DE TOURAINE**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**11 mars 2025**

Présidence : Pierre DESBONS

L'Assemblée générale des *Amis de l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Touraine* s'est réunie le mardi 11 mars 2025, dans la salle au 2<sup>e</sup> étage des Archives Municipales de Tours, Place Saint-Éloi.

Après avoir constaté l'atteinte du quorum, le président ouvre la séance à 16 h.

*Total des membres cotisants : 35* (25 cotisations simples + 5 couples)

*Membres présents : 22* (16 cotisations simples + 3 couples)

*Membres ayant donné leur pouvoir : 3* (3 cotisations simples)

*Le quorum est atteint avec 25* membres présents ou représentés sur un total de 35 membres cotisants

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'Assemblée générale 2024
2. Rapport d'activité 2024
3. Rapport financier 2024
4. Avenir des Amis de l'Académie
5. Proposition pour rejoindre l'Académie comme « Membres Associés »
6. Dissolution de l'association des Amis de l'Académie

## 1. APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Notre dernière assemblée générale a été tenue le 19 février 1924.

Sur un total de 44 membres cotisants, 29 membres étaient présents et 5 avait donné leur pouvoir.

Le rapport moral du président Jean-Luc Porhel et le compte-rendu financier du trésorier Alain Le Mouée ont été approuvés à l'unanimité et le quitus a été donné au trésorier.

Le bureau fut intégralement renouvelé puis élu à l'unanimité :

*Président-secrétaire* : Pierre DESBONS

*Président honoraire* : Jean-Luc PORHEL

*Trésorier* : Alain LE MOUÉE

*Membres conseillers* :

Jean-Claude AUCLAIR

Régis CROSNIER

Edgard DESPREZ

Guy LALANDE

Annick LEPIOUFLE

Mme Jacqueline Vons, a ensuite évoqué les relations entre l'Académie et les Amis de l'Académie

La séance s'est terminée par une conférence de Daniel Schweitz : « Regards sur la vie et l'œuvre du folkloriste Jaques-Marie Rougé (1873-1956) »

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Activités propres des Amis de l'Académie :

Promenade archéologique, jeudi 6 juin 2024 : « Autour de l'enceinte du Bas-Empire romain : des vestiges à revisiter ensemble »

Exposition et Conférence par Michèle Boiron à Saint-Cyr du 10 au 13 mai : « Romances en Touraine d'après les textes de Roland Engerand & les illustrations de Ferdinand Dubreuil. Ces journées ont été organisées par l'association « Saint-Cyr-sur-Loire. Hommes et Patrimoine » avec le concours du musée de la Typographie de Tours.

Participations aux activités de l'Académie : conférences, sorties, AG Académie.

**Le rapport moral du Président (points 1 et 2, ci-dessus) est approuvé à l'unanimité.**

### 3. RAPPORT FINANCIER 2024

Le rapport financier est présent par Alain Le Mouée, trésorier :

2024		AMIS DE L'ACADEMIE			Page 25
		<b>Recettes</b>			
	Achats de fournitures	11,90	Adhésions		1822,00
	Frais postaux	206,56	Individuel+ retrait	1 147,00	
	Mémoires de l'Académie	975,00	Individuel+ envoi	369,00	
	Cotisation d'assurance	256,75	Couple	306,00	
	Frais divers	0,00	Intérêts du livret		22,28
	Dépenses du repas amical	364,00	Recettes du repas amical		364,00
	Dépenses de la sortie annuelle	0,00	Recettes de la sortie annuelle		0,00
		0,00	Annulation d'écriture + Remboursement		37,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1814,21</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2245,28</b>
			<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>		<b>431,07</b>
			<b>REPORT DE L'ANNEE PRECEDENTE</b>		<b>5049,76</b>
			<b>A REPORTER</b>		<b>5480,83</b>

AUTO-CONTRÔLE	SOLDE DU JOURNAL	5480,83
	TOTAL AVOIRS BANCAIRES	5480,83
	SYNTHÈSE	5480,83

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.



#### 4. AVENIR DES AMIS DE L'ACADÉMIE

Le nombre d'adhérents ne justifie plus une association autonome menant ses propres activités (sorties, repas amicaux, visites) et sa propre administration (statuts, bureau, compte, assurance).

#### 5. PROPOSITION POUR REJOINDRE L'ACADÉMIE COMME « MEMBRES ASSOCIÉS »

L'Académie, consciente du problème et désireuse de continuer à "attirer" des personnes intéressées par ses activités, a décidé lors de sa dernière Assemblée générale le 8 février 2025 de créer un statut spécial de "membre associé". L'association des Amis de l'Académie étant invitée à cette réunion, plusieurs de ses membres présents ont pu assister et intervenir au cours de la discussion.

L'article 4 des statuts de l'Académie a été modifié en conséquence :

##### *TITRE II. Composition de l'Académie*

##### *Article 4*

*L'Académie se compose de :*

- 1/ membres titulaires résidants, domiciliés en Touraine, dont les activités ou les recherches contribuent au rayonnement culturel de la Touraine. Le nombre de membres titulaires résidants est limité à soixante, conformément aux dispositions de la Commission nationale des Académies.*
- 2/ membres titulaires non résidants, en nombre indéterminé, n'habitant pas la Touraine, mais participant à son rayonnement par leurs travaux.*
- 3/ membres honoraires, auparavant membres titulaires résidants, ne pouvant plus participer aux activités de l'Académie pour raisons de santé, mais gardant leurs prérogatives, distingués par l'Assemblée générale en remerciement des services rendus.*
- 4/ membres associés (personnes physiques ou morales), en nombre indéterminé, susceptibles de participer à toutes les activités de l'Académie, à l'exclusion des votes concernant les élections des membres titulaires et l'organisation interne de l'Académie.***

Cette modification des statuts soumise au vote a été approuvée.

En conséquence, les droits et attributions des **membres associés** sont les suivants :

- Titre : « MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ARTS ET BELLE-LETTRES DE TOURAINE » à l'exclusion du titre d'ACADÉMICIEN,
- Les membres associés ne sont pas élus ou cooptés ou parrainés, ils peuvent rejoindre et quitter librement l'Académie à tout moment.,
- Le nombre des membres associés est indéterminé et illimité,
- Les membres associés sont invités à l'Assemblée générale,
- Les membres associés ne votent pas,
- Le montant de la cotisation annuelle est de 37 €,

- Les membres associés peuvent sur invitation, participer au bureau de l'Académie à titre de conseiller,
- Le titre de membre associé donne accès à la totalité des travaux et manifestations de l'Académie : conférences, publications, voyages, visites etc.

## 6. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DES « AMIS DE L'ACADÉMIE »

Après discussion, la dissolution de l'association des Amis de l'Académie est soumise au vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés : **26**  
Pour la dissolution : **21**  
Contre la dissolution : **3**  
Blancs : **2**

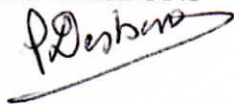
L'Article 14 des statuts de l'association des *Amis de l'Académie* stipule : « En cas de dissolution prononcée par les deux-tiers des membres présents à l'Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif s'il y a lieu est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 (article 15) ».

**La majorité des 2/3 des membres présents, ayant voté pour la dissolution, l'Assemblée déclare la dissolution de l'association des *Amis de l'Académie*.**

M. Alain Le Mouée, trésorier, est désigné comme liquidateur pour assurer le versement du montant des actifs de l'association des Amis de l'Académie, à l'Académie des Sciences Arts et Belles-Lettres de Touraine.

Fait à Tours le 18 mars 2025

Le Président-Secrétaire  
Pierre DESBONS



Le Trésorier  
Alain LE MOUÉE

